



Délimitation des forêts Responsabilité

Séminaire SVAF 23 novembre 2018

Définition (art. 2 LFo)

Par forêt on entend toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières. Leur origine, leur mode d'exploitation et la mention au registre foncier ne sont pas pertinents.

Critères quantitatifs

- ▶ Conquise par un peuplement fermé depuis plus de 20 ans
- ▶ 12 m de large
- ▶ 800 m²



Mesure de surface

9166.15 m²





Mesure de longueur X

An aerial photograph of a rural landscape with various agricultural fields. A black line is drawn across a green field, passing through a dense cluster of trees. A white mouse cursor is positioned near the start of this line. A semi-transparent white box with a pointer to the line contains the text 'Mesure de longueur' followed by a close button 'X'.

63.74 m



2 m









Définition de la forêt

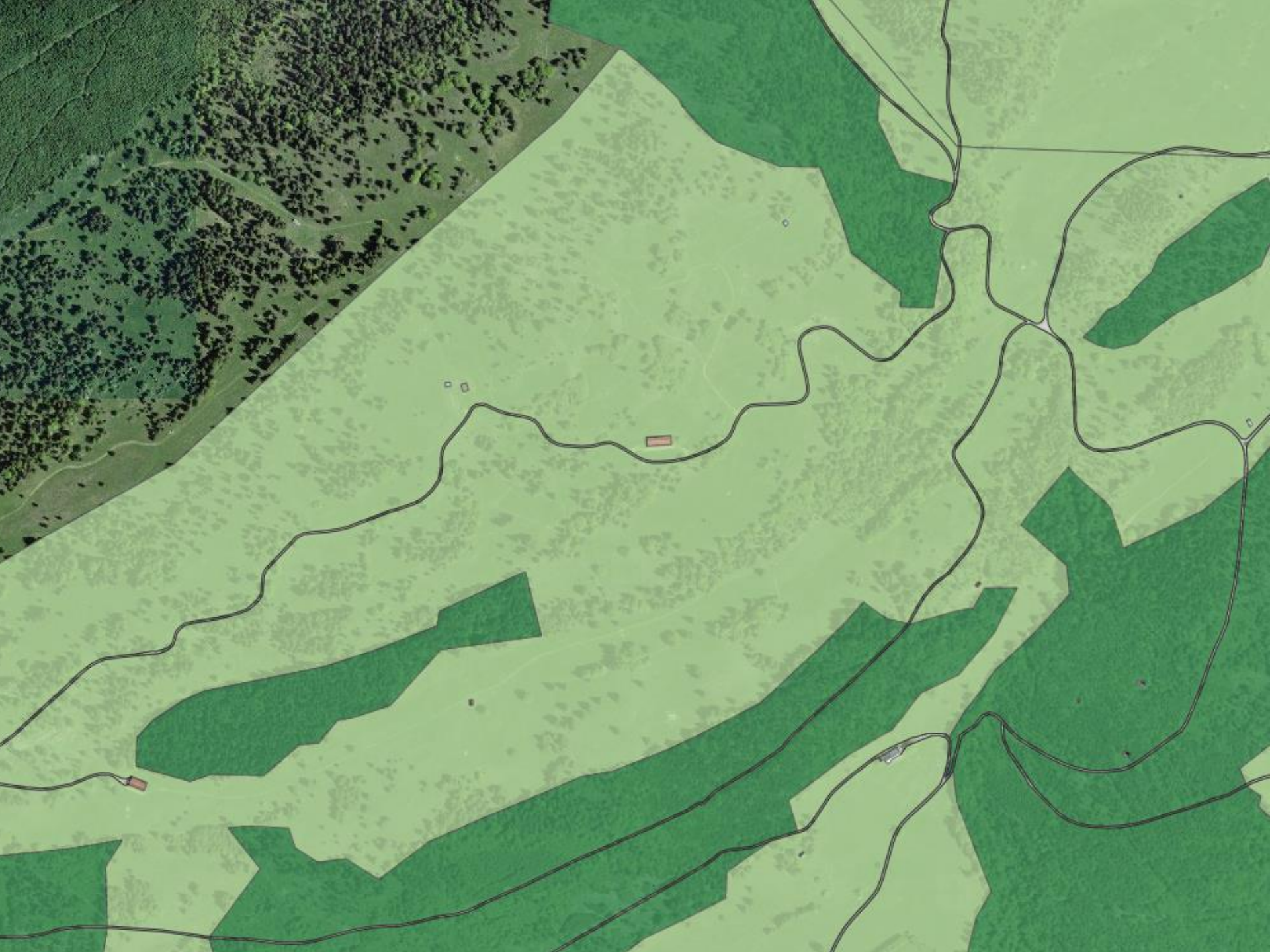
En plus des surfaces répondants aux critères quantitatifs:

- ▶ Rideaux-abris
 - ▶ Bords de cours d'eau et de lac
 - ▶ Pâturages boisés
 - ▶ Surfaces boisées ne remplissant pas les critères quantitatifs mais qui remplissent une fonction forestière
 - ▶ Si pas forêt => LPMNS
-











Définition de la forêt

Ne font pas foi:

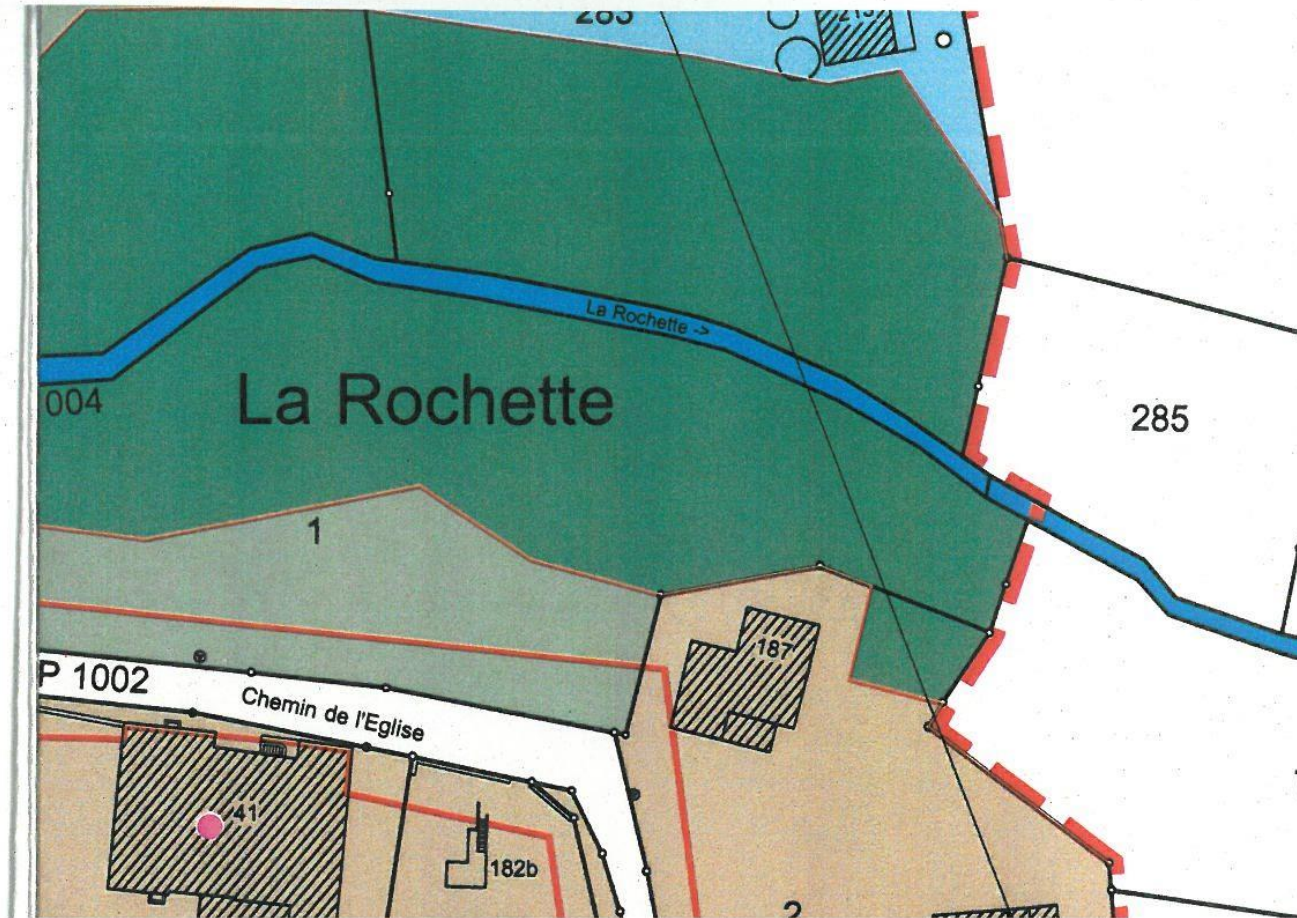
- ▶ Le cadastre
- ▶ Les plans d'affectation d'avant 1993 ou à plus de 10 mètres de la zone à bâtir
- ▶ Le portail géographique cantonal

Types de délimitation

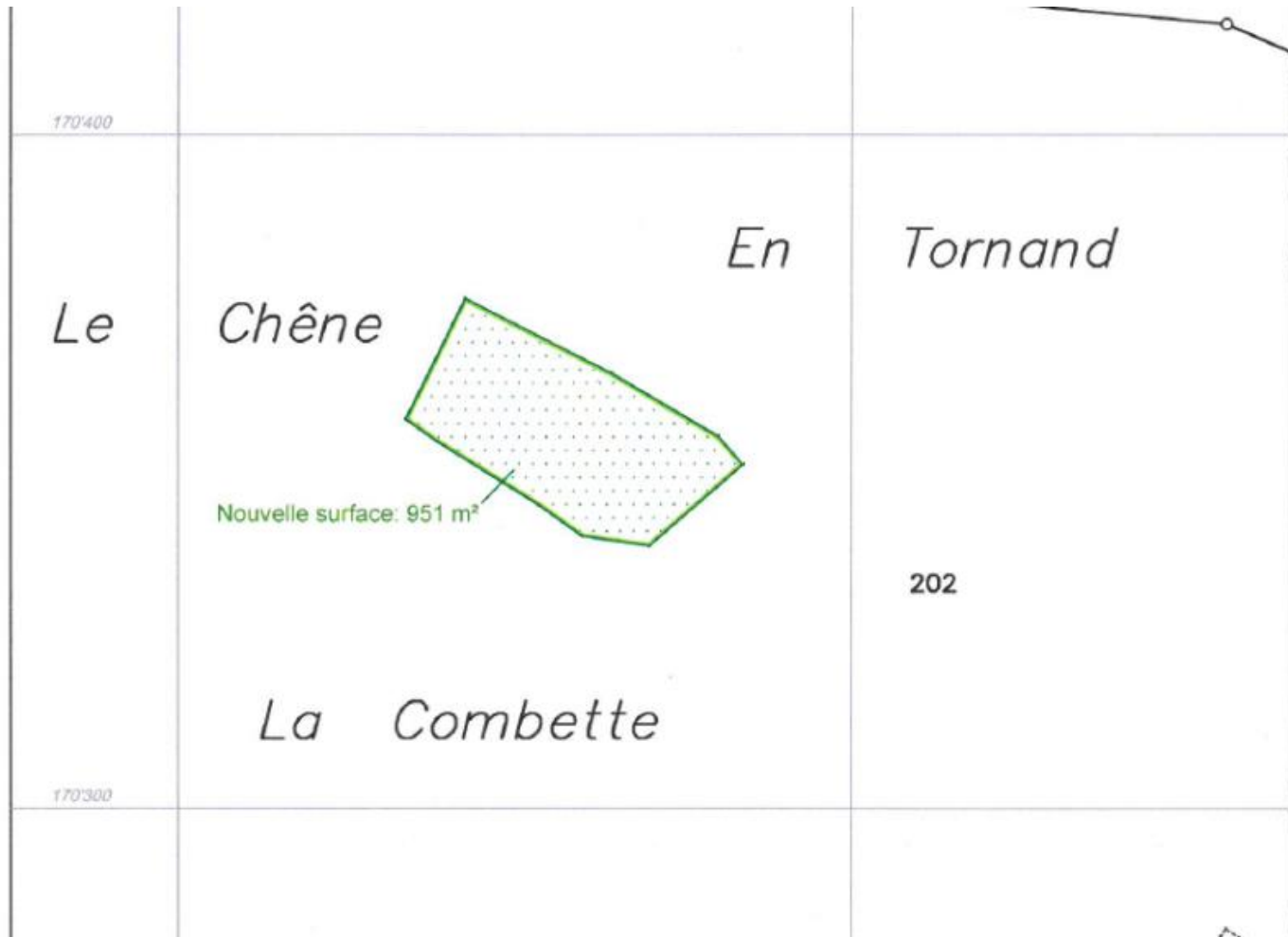
- ▶ Définitives: Plans d'affectation à moins de 10 mètres de la zone à bâtir
 - ▶ Non-définitives: Permis de construire, demandes particulières
 - ▶ Indicatives: Plans d'affectation hors de la zone à bâtir, projet de délimitation de la SAU, mise à jour périodique des données cadastrales
-

Délimitation définitive

-  bâtiment existant
 cours d'eau
- AFFECTATION
-  zone village
 -  zone d'habitation de faible densité
 -  zone d'activités artisanales
 -  zone d'installations publiques
 -  zone de verdure
 -  aire forestière selon constatation de nature du 28.10.2008
 -  domaine public
 -  plan spécial légalisé
- ENVIRONNEMENT
-  construction protégée - RA note 2
 -  construction protégée - RA note 3
 -  construction protégée - RA note 4
 -  secteur "s" de protection des eaux
 -  terrains suspects d'instabilité - à titre indicatif
 -  limite des constructions



Délimitation non-définitive



Délimitation indicative

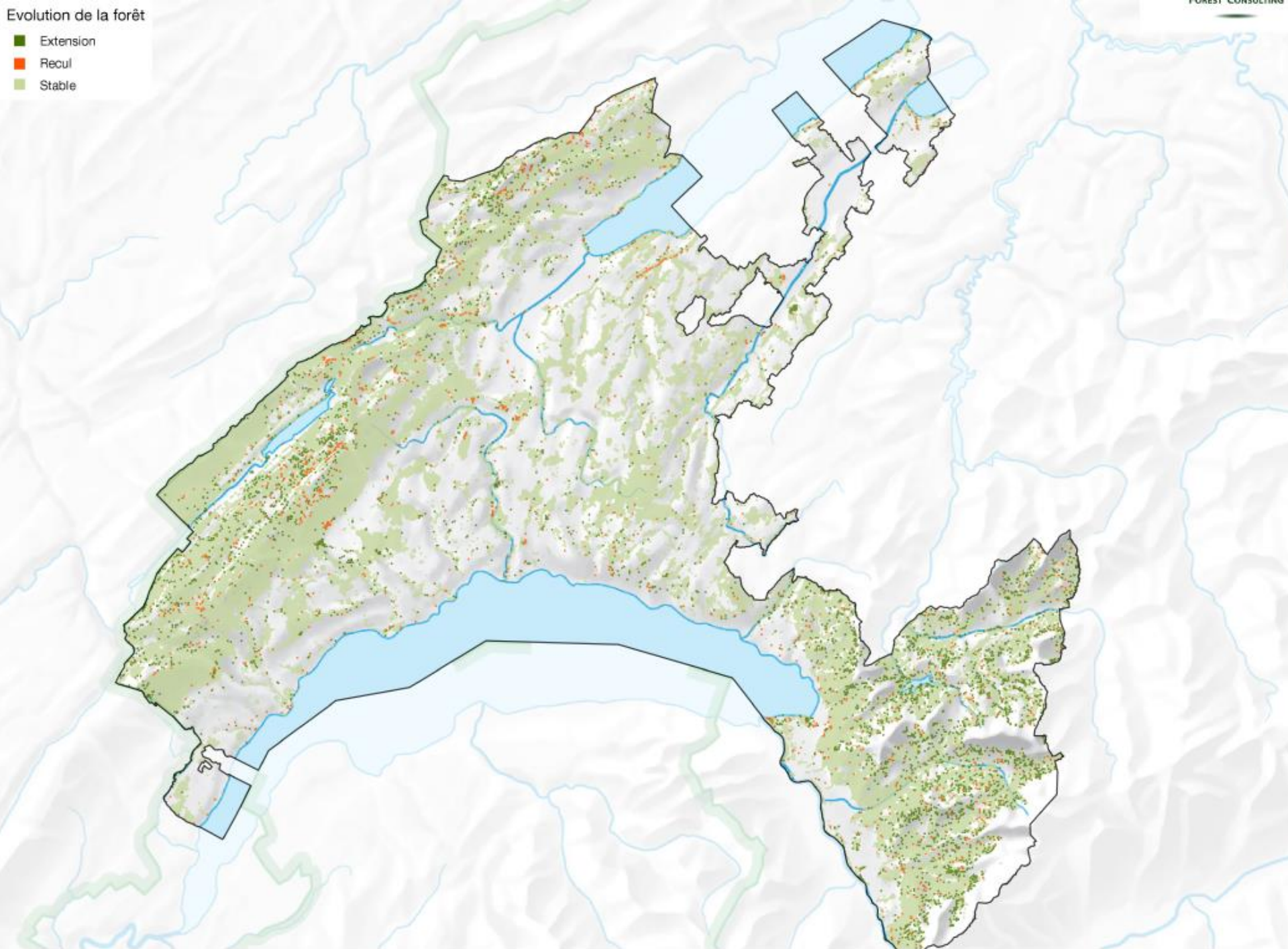


Avancées des surfaces boisées

- ▶ 105 ha/an en moyenne sur 30 ans
 - ▶ Reboisements volontaires (p.e. Baye de Montreux) et déprise agricole
 - ▶ Principalement (70%) dans les Alpes et Préalpes
 - ▶ Projet «pâturages boisés dans les Alpes» en coordination avec la DGAV (ex-SAVI)
-

Evolution de la forêt

- Extension
- Recul
- Stable

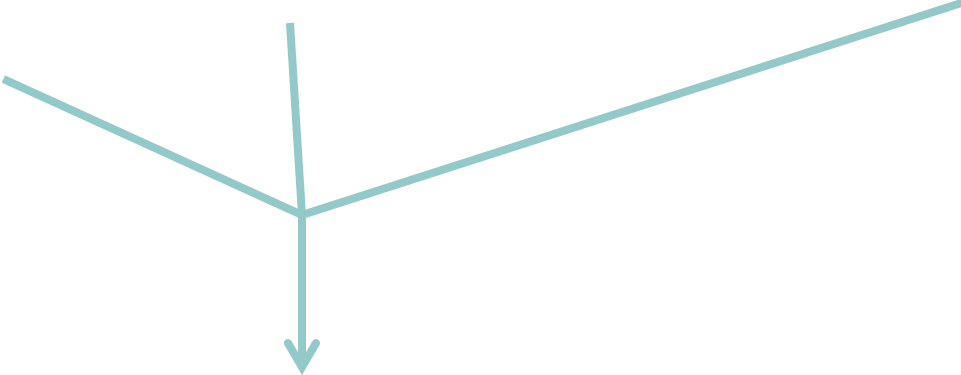


Sécurité / responsabilité

Responsabilité du
propriétaire d'un
ouvrage /
responsabilité pour
faute

Responsabilité du
public qui pénètre dans
un milieu naturel

Liberté d'entretenir ou
non sa forêt



Recommandations DGE-FORET
permettant au propriétaire de se
libérer de sa responsabilité

Sécurité / responsabilité

- ▶ Dans les forêts sans infrastructures d'accueil => pas de besoin de prendre des mesures particulières (la faute à pas de chance)
- ▶ Les routes forestières fermées à la circulation, les pistes et les layons ne sont pas des infrastructures d'accueil

Sécurité / responsabilité

- ▶ Forêts avec infrastructures d'accueil (refuge, parcours balisé, place de picnic, etc) => responsabilité d'entretien **du propriétaire de l'infrastructure (et non du propriétaire forestier)**
- ▶ Cas particulier: chemins de randonnée pédestre (art. 6 LCPR)

Sécurité / responsabilité

Recommandations pour les propriétaires de forêt

- ▶ Sans infrastructure d'accueil, pas de sécurisation nécessaire pour le public
- ▶ **Eviter le flou:** conclure une convention pour le contrôle et l'entretien des infrastructures d'accueil

Sécurité / responsabilité

Recommandations pour les propriétaires de forêt

- ▶ Ne pas s'opposer aux mesures de sécurisation si elles sont nécessaires (aux frais du bénéficiaire)
- ▶ Agir avec proportionnalité



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU



Schweizer Wanderwege
Suisse Rando
Sentieri Svizzera
Sendas Svizras



Prévention des risques et responsabilité sur les chemins de randonnée pédestre

Guide